



Renforcer encore le commerce local

Le soutien au commerce de proximité est l'un des axes du programme de législature du Conseil communal. L'approche des fêtes est une bonne occasion de rappeler l'importance de ce secteur dans le développement de la commune.

A Val-de-Travers comme ailleurs, les temps sont difficiles pour les commerces indépendants, soumis à une concurrence croissante du commerce en ligne, des centres commerciaux et du tourisme d'achat. Comparée à d'autres régions, la nôtre a réussi à maintenir un tissu de commerces encore étendu et relativement diversifié.

Acteurs économiques fournissant des emplois et favorisant la circulation locale des richesses, les commerces jouent aussi un rôle social, que ce soit en créant des points de rencontre ou en soutenant d'innombrables manifestations. Ils contribuent ainsi directement au développement d'une région vivante et attractive. Raison pour laquelle le Conseil communal a décidé de leur consacrer une partie du crédit de promotion démographique et économique voté en 2012 par le Conseil général, désormais en cours de déploiement.

En prolongement d'ateliers participatifs menés avec les commerçants début 2016, des actions de sensibilisation et de promotion ont été réalisées, telle que la campagne « J'achète ici ». Le dynamisme de la démarche a par ailleurs conduit de nombreux commerçants à se constituer en association (Val'Action), complémentaire au CID (Commerce indépendant de détail), en visant avant tout des objectifs de promotion et d'animation.

Parmi les réalisations de Val'Action relevons le lancement du Val, cette « monnaie locale » déclinée pour l'instant en billets d'un montant équivalent à 20 francs, qui plaît, entre autres, à un nombre croissant d'entreprises désireuses de récompenser, en fin d'année, leurs employés. Une démarche à saluer et encourager, qui témoigne du rôle que chacun peut jouer pour soutenir le commerce de proximité.



Les qualités naturelles du Val-de-Travers dans leur dimension humaine (22/24)

© Loïc Valverde



Echo des autorités

Point de situation intermédiaire du Chantier H10 à Travers

La moitié des travaux de la traversée du village de Travers est aujourd'hui réalisée. La circulation sans feux sera rétablie courant décembre 2017 et ceci jusqu'à la reprise des travaux au printemps 2018.

Actuellement, les entreprises poursuivent les travaux tant que les conditions météo le permettent.

Le revêtement actuel de la chaussée est un revêtement provisoire ; la couche de roulement en enrobé phono-absorbant sera posée sur l'entier de la traversée à la fin des travaux, soit fin 2018 ou début 2019.

Les travaux pour le centre et l'est du village devraient reprendre le 1^{er} avril 2018.

Des séances d'information avec les commerçants et les riverains vont être organisées avant la reprise des travaux l'année prochaine.

Des comptages de véhicules sont en cours de réalisation pour affiner la gestion des flux de circulation depuis la route cantonale, en direction de la gare et du Mont-de-Travers.

Dans le prolongement des réflexions actuellement menées, l'aménagement retenu par le

Conseil communal sera présenté au public avant la reprise des travaux en 2018.

ANNONCES

Déneigement

Pour rappel, afin de faciliter le déneigement et de limiter au maximum le risque de dégâts aux clôtures durant l'hiver, les propriétaires riverains des routes communales sont priés d'abaisser les barrières et d'enlever les piquets.

De plus, si le personnel fait tout son possible pour limiter au maximum les désagréments causés par la neige lors du déneigement, il n'est toutefois pas partout possible d'éviter de pousser la neige sur le domaine privé. Dès lors, il est rappelé qu'en vertu du règlement de police du 14 septembre 2009, les propriétaires sont tenus d'accepter la neige enlevée de la route par le personnel en charge du déneigement (art. 3.19).

Le Val-de-Travers Pass

L'abonnement unique pour les plus importantes infrastructures sportives du Val-de-Travers est désormais réalité.

Le projet porté par « Destination Val-de-Travers » offre un accès illimité et durant toute l'année au télésiège de la Robella et à la piscine du Centre sportif régional, et en saison, au Centre de sports de glace de Fleurier, à la piscine des Combes et aux téléskis de la Robella.

Pensez-y pour vos cadeaux de Noël puisque le Val-de-Travers Pass peut encore être souscrit à l'accueil du Centre sportif régional pour cette première période allant jusqu'au 30 septembre 2018 !

Consulter Vallon.info et...

En cette période de fin d'année où les agendas se remplissent, Vallon.info, partenaire officiel de la commune pour la tenue de l'agenda des manifestations, vous donne toutes les informations nécessaires sur les événements à venir au Val-de-Travers.

N'hésitez pas à vous rendre sur www.vallon.info/agenda ou en passant par le site communal www.val-de-travers.ch/fr/vivre/agenda. Chacun peut également faire connaître sa manifestation par le biais du formulaire disponible sur le site.

Porté bénévolement par plusieurs Vallonniers, rappelons que le site Vallon.info bénéficie pour cette activité d'un soutien financier communal, versé en contribution aux frais de gestion et d'hébergement du site. Le Conseil communal se félicite de ce partenariat « public-privé » qui témoigne une fois de plus de la créativité et de l'engagement des habitants du Vallon.

EN BREF

Les Qualités naturelles du Val-de-Travers dans leur volet « Vivre ensemble »

Samedi 4 novembre, le Conseil communal *in corpore* et le chancelier ont accueilli à Buttes 18 couples qui, en cette année 2017, ont célébré leurs noces d'or. 7 couples se sont excusés. Ces 25 binômes ont convolé en justes noces entre les 2 janvier et 15 décembre 1967. Cette sympathique journée agrémentée d'un succulent repas préparé par Goût & Région ont permis aux jubilaires de se retrouver, de faire connaissance ou encore d'échanger avec les membres des Autorités. Tous les participants ont apprécié ce moment de belle convivialité et certains se reverront prochainement. Que cette belle tradition perdure de nombreuses années !

LE VAL-DE-TRAVERS
qualités naturelles